

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du
développement de
l'emploi et de
l'insertion

35

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céliane VIGAROSSE, Mohamed BINRACHANE, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-218200367-20230531-Im1000901311-DF

Autorisation de signature d'un contrat de partenariat pour l'accompagnement des porteurs de projet et TPE entre la Ville de Gennevilliers et BGE PaRIF pour 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Gennevilliers a fait du soutien à l'entrepreneuriat un des axes prioritaires de la stratégie de développement économique, avec en particulier la volonté d'encourager les projets à fort potentiel en les plaçant au cœur de la stratégie de développement économique régionale,

Considérant que l'Association BGE PaRIF a pour cœur de métier l'accompagnement de porteurs de projets avant et après la création ou la reprise de leur entreprise et qu'elle œuvre pour faire de l'entrepreneuriat une réalité accessible à tous. Elle déploie sa mission sur le territoire de Gennevilliers depuis 1998 dans une logique de proximité et soutient les initiatives de création d'entreprises des particuliers – demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc., en accompagnant par le conseil et la formation tous ceux qui entreprennent. Elle participe ainsi au dispositif local pour l'insertion professionnelle des habitants,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre ce soutien aux initiatives ayant pour objet la création d'emplois et d'entreprises. Elle fait donc appel à la BGE PaRIF afin de développer des prestations ayant pour but de sensibiliser les Gennevillois.es à la création d'entreprise avec besoin d'orientation, faciliter la création d'entreprise ou d'association des résidents de la commune de Gennevilliers et de permettre aux usagers d'accéder à un premier accueil personnalisé en faveur d'une création, reprise ou développement d'entreprise, notamment des TPE,

Considérant que dans le cadre du contrat liant la Ville de Gennevilliers et l'Association BGE PaRIF pour 2023, celui-ci est financé par la Ville de Gennevilliers, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle et de l'emploi,

Considérant que, pour poursuivre les relations entre la Ville de Gennevilliers et l'Association, il y a lieu de prendre en compte l'évolution des interventions proposées par la BGE Paris dans le domaine de l'émergence des projets de créations d'entreprises et les besoins de la population de Gennevilliers,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat entre la Ville de Gennevilliers et BGE PaRIF

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023